

Paris, le 30 avril 2010



**Claire-lise  
Campion**

Sénatrice de  
l'Essonne

*Vice Présidente  
du Conseil Général de  
l'Essonne*

**Monsieur Brice HORTEFEUX**  
Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des  
collectivités territoriales.  
Place Beauvau  
75800 Paris

**Objet : Indemnisation de la sécheresse 2003**  
**Ref : SR/20-2010**

Monsieur le Ministre,

Un débat a été organisé le 1<sup>er</sup> avril dernier au Sénat sur l'indemnisation des sinistrés de la sécheresse de 2003. Il fait suite à la publication du rapport du groupe de travail mis en place au sein de la commission des finances. A cette occasion, je suis intervenue et ai insisté comme l'ensemble de mes collègues présents, sur la nécessité d'une indemnisation complémentaire des sinistrés.

Monsieur Marleix, Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales a dit le Gouvernement ouvert à toute proposition qui serait formulée dans le cadre d'un prochain projet de loi de finances rectificative, ou du prochain projet de loi de finances, à une indemnisation complémentaire. Nous en prenons bonne note et ne manquerons pas le moment venu, de nous y référer.

La demande des sénateurs portaient également sur le reversement de la totalité du reliquat du fonds constaté au titre de la procédure exceptionnelle d'indemnisation aux victimes, à ces dernières.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, a cette fois confirmé, que les reliquats encore disponibles soit 1,7 millions d'euros feront bien l'objet de nouvelles attributions aux sinistrés.

Un mois après ce débat, les Préfectures sont toujours dans l'attente de nouvelles instructions pour procéder à cette réattribution.

Cela fait sept années que des familles ont tout perdu, qu'elles ont vécu des drames psychologiques et financiers, qu'elles se sont battues et se battent encore pour leur dignité et contre l'injustice.

Ce sont sept années douloureuses que ces familles ont vécu dans l'attente ; elles ne peuvent plus et ne doivent plus attendre.

C'est pourquoi, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer dans quels délais les Préfectures seront en mesure de rouvrir ce dossier de l'indemnisation des sinistrés de la sécheresse de 2003, en collaboration avec les associations.

Certaine de l'attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.



Claire-Lise CAMPION